

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 06/10/2025

DEL-06102025-017

Date de convocation :
30/09/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 6 octobre à 18 heures 30, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Bram, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 43
- procurations: 1
- votants: 44

Date de publication :

PRESENTS : Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Bruno BERTRAND, Jean BONNAFIL, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Sarah DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Muriel DENUC GUICHET, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Claudie FAUCON MEJEAN, Florence FOURRIER, Magali FRECHENGUE, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Michel GALANT, Florian GRIMMONPRE, Jean-François IMBERT, Claude IZARD, Denis JUIN, Olivier JULLIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Didier MATIA, Anne-Marie MAZIERES, Aurélien PASSEMAR, Serge PEROTTO, Pascale RASTOUIL, Roselyne RIOS, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Floréal SOLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

Formant la majorité des membres en exercice

REPRESENTES : Hélène MARTY par Philippe LANNES.

ABSENTS : Loïc ALBERT, Régis BRUTY, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Bernard JUILLA, Jean-Christophe MARIO, Jean-Claude MARTY, Jean-Claude MAURETTE, Paul PAINCO, Benjamin PEYRAS, Michel PUJOL, Françoise RODE, Florence SCIAU, Yolande STEENKESTE.

Secrétaire de séance : Catherine LASSALLE

OBJET : Approbation des zonages d'assainissement des eaux usées de Belpech, Cahuzac, Fanjeaux, La Cassaigne, Lafage, Lasserre de Prouille, Molandier, Plaigne, Villautou, Villeneuve les Montréal, Villepinte et Villespy

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu l'article L.2224-10 du code général des collectivités territoriales concernant le zonage d'assainissement des eaux usées, définissant les zones en assainissement collectif et les zones en assainissement non collectif,

Vu la consultation préalable des communes,

Considérant que dans le cadre des schémas directeurs d'assainissement des communes de Belpech, Cahuzac, Fanjeaux, La Cassaigne, Lafage, Lasserre de Prouille, Molandier, Plaigne, Villautou, Villeneuve les Montréal, Villepinte et Villespy,

Le zonage d'assainissement définit :

1° Les zones d'assainissement collectif où la collectivité est tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la

réutilisation de l'ensemble des eaux collectées.

2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la collectivité est tenue d'assurer le contrôle de ces installations.

Il est ainsi proposé d'approuver les zonages d'assainissement des eaux usées pour ces communes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
à l'unanimité des membres présents

APPROUVE les zonages d'assainissement des communes de Belpech, Cahuzac, Fanjeaux, La Cassaigne, Lafage, Lasserre de Prouille, Molandier, Plaigne, Villautou, Villeneuve les Montréal, Villepinte et Villespy.

Pour extrait certifié conforme,

Catherine LASSALLE
Secrétaire de séance



André VIOLA,
Président

